AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-5-67 642900

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

Abonnement annuel

25 Francs

Supplément n° 4 au Bulletin n° 80 - MAI 1967

24 MAI 1967

VIGNE

MILDIOU : Les précipitations importantes survenues depuis l'exécution du dernier traitement, le développement de la végétation nécessitent l'application du deuxième traitement avant le 30 Mai.

Dans les vignes gelées où des pousses se sont développées (10 à 15 cm) effectuer également le traitement.

VERS DE LA GRAPPE - PYRALE : Au cas où le traitement conseillé précédemment n'a pas été effectué, ajouter à la bouillie anti-mildiou un produit type curatif.

CIGARIERS : Le traitement insecticide ci-dessus est efficace.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : La pluie ayant lessivé les dernières applications, renouveler la protection.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Les premiers papillons sont apparus en cage d'élevage mais il est encore trop tôt pour conseiller un traitement.

MOUCHE DE LA CERISE : Rappel de traitement - Ce sont les cerises les plus proches de la maturité qui sont les plus sensibles (changement de coloration). Respecter la législation quant aux dates d'application avant récolte (voir note du 22 Mai).

ANTHRACNOSE DU CERISIER : Effectuer un traitement avec un fongicide organique de synthèse.

RAPPEL : OIDIUM DU POMMIER, PUCERONS -

COLZAS

PUCERONS : Les premiers foyers sont signalés et peuvent être détruits par des traitements localisés à l'aide d'un produit aphicide, avant leur extension. Par temps sec, les poudrages sont supérieurs aux pulvérisations car ils adhèrent mieux et pénètrent la végétation des colzas de façon plus complète. Sur les colzas encore en fleurs, utiliser l'un des produits aphicides non toxiques pour les abeilles : Pyrèthrine - Roténone - Diéthion - Phosalone - Endosulfan.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE L'OIGNON : Les premiers foyers sont constatés. Nous conseillons d'effectuer un traitement. On utilisera un produit organique de synthèse, de préférence à base de Manèbe ou de Mancozèbe, à raison de 160 grammes de matière active à l'hectolitre.

P. 190

SEPTORIOSE DU CÉLERI : Effectuer un premier traitement avec un produit organique de synthèse, à la dose préconisée par les fabricants. Le renouvellement du traitement devra se faire tous les 10 jours environ en fonction de la pluviométrie naturelle ou artificielle.

ANTHRACNOSE DU HARICOT : Nous conseillons de réaliser un traitement avec un produit organique de synthèse.

MOUCHE DE L'OIGNON : Plantations de poireaux : avant repiquage, on pourra :

- soit épandre un granulé à base de Trichloronate, à raison de 1 Kg de produit commercial à l'are. La localisation du produit est possible sur le rang, se conformer aux indications données par le fabricant pour la dose linéaire. Enfouir légèrement après épandage.
- soit pulvériser sur le sol une bouillie contenant Diéthion (50 grammes matière active à l'are), Carbophénothion (50 grammes) ou Diazinon (80 grammes), à raison de 10 litres de liquide à l'are. Un léger enfouissement suivra l'application.
- soit trempage des plants dans une bouillie contenant du Diéthion en formulation poudre (Hylémox), à raison de 200 à 300 grammes de produit commercial pour 10 litres d'eau.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles/

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : H. SOULIÉ.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté

Le Directeur-Gérant :

L. BOUYX.